

**Rapport du Président**

Commission Permanente du  
vendredi 22 mai 2015

**Service instructeur**

Service de l'Environnement et de l'Agriculture

N° CP-2015-5-6-4

**Service consulté**

**POLITIQUE C03  
SOUTIEN A LA VIE ASSOCIATIVE ET AUX COLLECTIVITES  
C232 C732**

Résumé : Le présent rapport propose la répartition des crédits de fonctionnement et d'investissement entre diverses associations dans le cadre du programme Soutien à la Vie Associative et aux Collectivités. Ces propositions d'attribution de subventions en faveur de 8 associations pour un montant total de 176 477 € ont été préparées conformément aux crédits prévus dans le cadre du BP 2015 et ont obtenu un avis favorable de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement, du Cadre de Vie et de la Montagne, réunie le 16 mars 2015.

Ces subventions proposées pour le Soutien à la Vie Associative et aux Collectivités se répartissent à hauteur de 166 477 € au titre du fonctionnement et de 10 000 € au titre de l'investissement, l'ensemble de ces dépenses étant destinées aux associations œuvrant dans le domaine de la protection de l'environnement.

Dans le cadre du Budget Primitif (BP) 2015 relatif à l'Environnement Naturel, une autorisation de programme (AP) de 1 300 000 € a été votée ainsi que des crédits de paiement (CP) de 540 000 € en investissement, de 3 021 000 € en fonctionnement et de 9 770 000 € en recettes de fonctionnement.

Conformément à la réglementation en vigueur (décret n° 2001-495 du 6 juin 2001), une convention est établie pour toutes les associations bénéficiant de subventions supérieures, égales ou proches de 23 000 €. En l'occurrence, les conventions triennales votées et signées en 2014, restent valides jusqu'en 2016 et couvrent la présente année budgétaire.

Délégation a été donnée à la Commission Permanente pour attribuer ces crédits aux différents bénéficiaires.

Les demandes présentées dans ce rapport sont relatives aux aides aux associations, étant précisé que les participations aux Syndicats mixtes et Groupements d'Intérêt Public (GIP) ont déjà été votées lors d'une précédente Commission Permanente.

➤ Société Protectrice des Animaux (SPA) de COLMAR :

La subvention de fonctionnement demandée s'élève à 10 000 €. Celle-ci est fléchée spécifiquement sur les activités « refuge », la fourrière étant de la compétence des communes adhérentes. Il est proposé de donner une suite favorable à cette demande, soit 10 000 €, montant égal aux aides des années précédentes. Il est précisé que depuis mi-2013 la SPA se trouve dans ses nouveaux locaux, chemin de la Fecht à la Waldeslust.

➤ Alsace Nature Haut-Rhin :

Alsace Nature Haut-Rhin est partenaire du Département dans diverses instances locales notamment les Schémas d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) et les GERPLAN. Pour ces actions et au titre du soutien au fonctionnement associatif, une subvention de 10 500 € nous est demandée. Il est proposé de donner une suite favorable à cette demande mais pour un montant identique aux montants alloués les années précédentes, soit 7 500 €.

➤ Sauvegarde de la Faune Sauvage :

Parmi les actions menées par cette association, celles traditionnellement soutenues par notre collectivité sont : Programme d'élevage du Grand hamster (y compris la réintroduction dans les zones favorables) / Maintien de la petite faune des champs en lien avec le monde agricole/ Sauvetages de la faune sauvage (canal à sel, canal de la Hardt). Pour l'ensemble de ces actions, l'association avait été soutenue à hauteur de 15 000 € en 2014, cette subvention a été ramenée à 10 000 € en commission thématique au vu des difficultés financières du Département.

➤ Saumon-Rhin :

L'association poursuit ses actions en faveur du retour du Saumon atlantique et des autres grands poissons migrateurs avec l'aide de notre collectivité dans le cadre d'une convention triennale 2014-2016. Le volet pédagogique des activités de cette association a été traité dans un précédent rapport relatif au programme d'Education à l'Environnement. La présente demande concerne les autres volets de l'activité associative : alevinages, suivi des populations, pêches de contrôle, suivi des ouvrages hydrauliques et des passes attenantes,... Pour l'ensemble de ces actions, il vous est proposé une aide au fonctionnement de 38 800 € soit l'équivalent de 2014 (après une baisse de 3 % en 2013). La convention afférente est déjà signée et couvre la période 2014-2016.

➤ Petite Camargue Alsacienne :

Le volet pédagogique des activités de cette association a été traité dans un précédent rapport relatif au programme d'Education à l'Environnement. La présente demande concerne les autres activités associatives, à savoir : Muséographies, programme Cistude, programme d'élevage du Saumon atlantique, stations de recherche,...

Pour l'ensemble de ces actions il vous est proposé une aide au fonctionnement de 38 800 € soit l'équivalent de 2014 et une aide à l'investissement de 10 000 € pour l'entretien du patrimoine bâti et naturel, montant identique à 2014. La convention afférente est déjà signée et couvre la période 2014-2016.

➤ ODONAT :

L'Office des Données Naturalistes d'Alsace poursuit son action de récolte, de traitement et de diffusion de l'information naturaliste via ses Outils : VisioNature et maintenant BIODIV'ALSACE. Dans le cadre de notre convention triennale 2014-2016, il vous est proposé la reconduction de l'aide au fonctionnement de l'an passé, soit 24 777 € pour 2015.

➤ BUFO :

L'association BUFO est l'un des principaux partenaires de notre collectivité en matière de protection des amphibiens. L'action proposée en 2015 comprend notamment la reconduction des formations aux bénévoles de la campagne départementale de sauvetage des batraciens, la fourniture de données d'observation dans le cadre de l'inventaire des zones humides et la réalisation d'un guide de reconnaissance des espèces présentes en Alsace, lequel serait par la suite publié sous le timbre du Conseil Départemental. Une aide de 7 500 € est sollicitée pour ces travaux.

➤ Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) :

Le volet pédagogique des activités de cette association a été traité dans un précédent rapport relatif au programme d'Education à l'Environnement. La présente demande concerne les autres activités définies par notre convention triennale, notamment : Inventaires et expertises sur les propriétés départementales, les espaces naturels sensibles (ENS) et dans le cadre de l'inventaire des zones humides / Transport des oiseaux blessés / Actions en faveur des espèces menacées,... Pour l'ensemble de ces actions, il vous est proposé une aide au fonctionnement de 29 100 € soit l'équivalent de 2014. La convention afférente est déjà signée et couvre la période 2014-2016.

Ces propositions d'attribution de subventions ont été préparées conformément aux crédits prévus dans le cadre du BP 2015.

Au regard de ces éléments, je vous propose de prendre en compte :

➤ Dans le cadre du Programme de Soutien à la Vie Associative et aux Collectivités, réparties conformément à l'annexe 1 :

- une dépense de 166 477 € en fonctionnement, les crédits nécessaires étant imputés sur le programme C732 au chapitre 65 fonction 738 nature 6574,
- une dépense de 10 000 € en investissement, les crédits nécessaires étant imputés sur le programme C 232 au chapitre 204 fonction 738 nature 20421.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Eric STRAUMANN